Règlement de la consultation

Marché de prestation de services

Marché assurances

Commune d'Yvignac-la-Tour

Date limite de remise des plis : 10/12/2026 à 12h00

1. **Identification du pouvoir adjudicateur :**

Nom du pouvoir adjudicateur : Mairie d'Yvignac-la-Tour

Adresse : 3 rue de la Fontaine de l'Osier 22350 Yvignac-la-Tour

2. **Objet du marché**

Le marché a pour objet :

Marché public de service des assurances

- Contrat de dommage aux biens
- Responsabilité civile – Assurance juridique – Protection fonctionnelle
- Véhicules à moteur
- Auto-mission

Le marché est <u>non alloti</u>.

3. **Organisation de la consultation**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation.

La commune se réserve le droit d'engager les négociations par écrit (y compris envoi de mail ou fax) avec les trois premiers candidats à l'issue de la première analyse des offres suivants les critères de sélection définis au présent règlement de la consultation.

L'acheteur pourra négocier même avec les candidats ayant déposé des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées sauf celles qui sont arrivées hors délai et celles dont l'acte d'engagement est non signé.

L'objet de la négociation peut porter sur les éléments de l'offre.

A l'issue de la négociation, il sera procédé à une nouvelle analyse des offres suivant les mêmes critères de sélection.

Les offres demeurées irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront rejetées.

4. **Modalités de paiement**

Selon les règles de la comptabilité publique.

5. **Liste des documents constituant le dossier de consultation**

- Le règlement de la consultation,
- Le cahier des charges et des clauses administratives,
- Le bilan de sinistralité de la commune,
- L'acte d'engagement.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

7. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A l'appui de leur lettre de candidature, chaque candidat, ou membre de l'équipe candidate aura à produire un certain nombre de pièces :

- Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner,
- Acte d'engagement complété, daté et signé,
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- Attestation d'assurance : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

8. Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Le premier critère qui sera étudié par la commission d'ouverture des plis sera le prix de la prestation.

Si les prix proposés par chaque candidat sont équivalents, la valeur technique des offres sera comparée notamment en fonction du montant des garanties et du montant des franchises.

9. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les candidatures et les offres devront être remises au format dématérialisé via la plateforme https://megalis.bretagne.bzh avant le 10 décembre 2026 à 12h00 :

10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire les candidats doivent formuler une demande écrite via la plateforme Mégalis Bretagne avant le 30 novembre 2026.

11. Renseignements administratifs

Mairie d'Yvignac-la-Tour – 3 rue de la Fontaine de l'Osier – 22350 Yvignac-la-Tour

02.96.86.01.59 – mairie@yvignac.fr